



## REGLEMENT DU CONCOURS ARTISTIQUE

Dans le cadre de la « fête des 170 ans des Thermes », la commune de Royat organise un concours sur le thème : « L'Établissement thermal de Royat ».

### Participants

Le concours est ouvert à toute personne (enfants, adolescents et adultes) ou structure sans aucune restriction autre que celle d'approuver le présent règlement (accord des parents pour les mineurs). La participation est gratuite.

### Thème

Le thème du concours porte sur : « **L'Établissement thermal (Thermes) de Royat** » qui est l'objet de la fête organisée par la commune cette année à l'occasion des 170 ans de son ouverture au public (15 mai 1855).

### Durée du concours

Le concours débute le **mardi 6 mai** et se termine le **mardi 17 juin 2025**.

### Mode d'emploi

Le concours est organisé autour de deux axes principaux :

- la production d'affiches  
ou
- la production toute autre œuvre d'art

### *Consignes pour les affiches*

- Article 1. Le nombre d'affiches est limité à 1 par personne.
- Article 2. Une tolérance est accordée pour les moins de 12 ans pour qui l'affiche pourra être réalisée à plusieurs mains (en famille, par une classe, entre amis).
- Article 3. L'affiche doit être dessinée au format 50 x70 cm (en mode « portrait »). Ce doit être une création personnelle, sans utilisation d'œuvres déjà existantes et donc à partir d'éléments libres de droit.
- Article 4. L'affiche peut être réalisée par tous les moyens et outils disponibles ; c'est-à-dire à la main (aquarelle, peinture, encre de chine, mine de plomb, feutre, crayons, etc.) comme à l'ordinateur (DAO). Les visuels créés à l'ordinateur devront l'être à partir d'un fichier source de bonne qualité (résolution de 300 dpi).
- Article 5. L'affiche proposée sera de préférence en couleurs, bien que les déclinaisons monochromes soient acceptées.
- Article 6. L'affiche doit impérativement représenter l'un ou les deux des éléments suivants : *L'Établissement thermal ; la buvette Eugénie*.

Article 7. L'affiche doit obligatoirement mentionner le nom de la commune : « ROYAT » ou « ROYAT-LES-BAINS ».

Article 8. Chaque affiche devra être accompagnée du bordereau d'inscription joint au règlement. Merci de le coller au dos de l'affiche.

### **Consignes pour les œuvres**

Article 1. Le nombre d'œuvres est limité à 1 par personne.

Article 2. Une tolérance est accordée pour les moins de 12 ans pour qui l'œuvre peut être réalisée à plusieurs mains (en famille, par une classe, entre amis).

Article 3. L'œuvre peut être réalisée en céramique, sous la forme d'une vidéo, d'une peinture, d'une sculpture, d'une photographie, d'une impression 3D ou de tout expression plastique ou artistique.

Article 4. L'œuvre doit être une création personnelle, sans utilisation d'œuvres déjà existantes et donc à partir d'éléments libres de droit.

Article 5. L'œuvre ne doit pas excéder la taille maximum d'1 m<sup>3</sup>. Elle doit être manipulable et transportable et pouvoir être présentée sur un socle. Le transport et l'installation sont à la charge de l'artiste.

Article 6. L'œuvre doit impérativement représenter l'un ou les deux des éléments suivants : *l'Établissement thermal ; la buvette Eugénie*.

Article 7. L'œuvre doit obligatoirement mentionner le nom de la commune : « ROYAT » ou « ROYAT-LES-BAINS ».

Article 8. Chaque œuvre devra être accompagnée du bordereau d'inscription joint au règlement.

### **Envoi**

Les participants devront déposer ou faire parvenir leur affiche et/ou représentation artistique avant le 17 juin 2025 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE ROYAT  
46, boulevard Barrieu  
63130 Royat

*La Mairie décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal et recommande un dépôt en mains propres.*

### **Jury**

Le jury sera composé de conseillers municipaux de Royat et de professionnels en arts plastiques.

### **Délibération du Jury**

Les membres du jury sélectionneront, au sein des deux branches du concours, les 3 plus belles représentations des Thermes de Royat.

Le Jury délibèrera entre le 18 et le 25 juin et informera les gagnants par mail.

## Prix

Les gagnants du concours recevront, selon leur ordre de classement, les récompenses suivantes :

- |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premier prix.   | 1 bon d'achat d'une valeur de 150 euros à la Librairie des Volcans à Clermont-Ferrand<br>+ 1 déjeuner pour 2 personnes à l'Hôtel-restaurant Le Royal Saint-Mart d'une valeur de 120 euros<br>+ 1 formule découverte thermale 4 soins pour 2 personnes (validité sur saison thermale 2025 soit jusqu'au 7 novembre), d'une valeur de 98€. |
| Deuxième prix.  | 1 brunch pour 2 personnes au Casino de Royat d'une valeur de 78 euros<br>+ 2 entrées aux bains Royatonic d'une valeur de 44 euros.                                                                                                                                                                                                       |
| Troisième prix. | 2 places pour un spectacle à l'Avan.C d'une valeur maximum de 60 euros<br>+ 1 repas pour 2 personnes au restaurant La Belle Meunière d'une valeur de 50 euros                                                                                                                                                                            |

## Résultat

Les 3 gagnants seront contactés personnellement par les organisateurs.

La remise des prix se fera lors de la présentation au public des œuvres en juin 2025.

## Présentation et utilisation des œuvres

Une sélection d'œuvres sera exposée au public lors de la fête les 28 et 29 juin 2025, dans la salle des conférences (Allée du Pariou - 63130 Royat).

Il est demandé aux participants de récupérer leurs œuvres impérativement la semaine du 30 juin au 4 juillet 2025, salle des conférences ou en Mairie de Royat, d'un commun accord.

Les 3 œuvres primées pourront être présentées dans les réseaux sociaux et dans la presse régionale.

Elles pourront également être exposées durant l'année suivant le concours chez les partenaires de l'événement (Mairie de Royat, Office du Tourisme, Thermes, etc.).

Les affiches, récompensées ou non, pourront être utilisées pour la réalisation de supports de communication pour la Mairie et l'Établissement thermal de Royat et ce, en accord avec l'artiste, avec la mention du nom de l'artiste.

**Nota.** La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

-----  
**Bordeau d'inscription au concours artistique « Royat 1855-2025 » :**

En m'inscrivant à ce concours, j'accepte pleinement et entièrement son règlement.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Âge : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Signature :